

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE ET DES
TRANSPORTS DU PACIFIQUE**

(Port-Vila, Vanuatu, 8-12 mai 2023)

**POINT E11 DE L'ORDRE DU JOUR – POINT SUR LA CONSTITUTION ET LE
FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE L'ALLIANCE OCÉANIENNE DES RÉGULATEURS
DE L'ÉNERGIE (OPERA)**

(Document présenté par la Communauté du Pacifique [CPS], la Banque asiatique de développement [BAsD], la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique [CESAP] et le Bureau de l'Alliance océanienne des régulateurs de l'énergie [OPERA])

Objet

1. Ce document a pour objet de faire le point sur la constitution et le démarrage des activités d'OPERA, de mettre en lumière les partenariats existants et de souligner la nécessité de pérenniser les activités d'OPERA dans l'intérêt de ses membres.

Contexte

2. Il est primordial de créer des conditions favorables aux efforts déployés à l'échelon mondial afin d'abandonner progressivement les combustibles fossiles pour se tourner vers des sources énergétiques renouvelables propres, fiables et abordables. Parmi les initiatives prioritaires menées au titre du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique (FESRIP) 2021–2030 figure le renforcement des réglementations indépendantes du secteur de l'énergie. Si cela se révèle possible et rentable, tous les pays océaniques doivent créer des régulateurs indépendants de l'énergie/de l'électricité, qui donnent des conseils réglementaires et assurent un service de supervision pour l'ensemble du secteur de l'énergie.
3. Lors de la quatrième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports du Pacifique, qui s'est déroulée à Apia (Samoa) en 2019, il a été demandé à la CPS et à la BAsD de fonder le Bureau de l'Alliance océanienne des régulateurs de l'énergie (OPERA) et de créer un mécanisme de financement pérenne pour celui-ci. En 2020 et 2021, l'Association nationale des commissaires à la réglementation des services publics (NARUC) des États-Unis a été sollicitée par la BAsD pour élaborer le plan d'activité de l'Alliance en concertation avec les membres de celle-ci et la CPS. Les principaux objectifs stratégiques d'OPERA sont les suivants : i) renforcer et améliorer les capacités régionales en matière de réglementation du secteur de l'électricité dans les pays membres de l'Alliance, ii) promouvoir l'indépendance, le professionnalisme, la redevabilité et la visibilité des autorités nationales de régulation de l'électricité et de l'énergie, et iii) accroître son rayonnement et sa visibilité, aux échelons régional et international, au moyen d'une stratégie de communication et d'un plan d'action.
4. Au terme de plusieurs réunions de concertation entre la CPS et la BAsD, ainsi qu'avec les membres de l'Alliance, il a été convenu qu'OPERA serait hébergé à l'antenne régionale de la CPS, à Suva. Cette disposition a été officialisée par un protocole d'accord signé par la CPS et tous les membres de l'Alliance en 2021. De plus, conformément à la décision des ministres, la BAsD a approuvé la fourniture à OPERA d'une assistance technique en matière de connaissances et d'appui, d'un montant de 600 000 dollars des États-Unis. Dans le cadre du financement de la BAsD, les experts suivants ont été engagés pour mettre en œuvre les activités prioritaires d'OPERA en 2021 et 2022 : i) Expert·e institutionnel·le / Chef·fe d'équipe, Expert·e en tarification/réglementation, ii) Expert·e en partenariats public-privé, Expert·e en énergie, et Expert·e en coordination et communication. Ces experts ont été engagés sur la base de livrables.

5. Au moyen de l'assistance technique financée par la BASD, des actions prioritaires sont entreprises dans les objectifs suivants : i) renforcer la réglementation des compagnies d'électricité afin de promouvoir des technologies énergétiques propres qui contribueront à décarboner les économies océaniques et à atteindre les objectifs climatiques respectifs fixés à l'échelon national ; ii) appuyer l'élaboration de réformes réglementaires afin de veiller à la bonne gouvernance et de promouvoir des mesures incitatives axées sur le marché pour favoriser la participation du secteur privé au secteur énergétique ; et iii) effectuer un travail de sensibilisation et recenser les enjeux et difficultés, à l'échelon régional, qui sont liés à l'attrait d'investissements privés dans le secteur énergétique, notamment l'utilisation de cadres de transparence sur les partenariats public-privé pour permettre la mise en place d'un secteur énergétique réglementé de manière plus efficace et transparente. Il s'agit notamment de trois rapports nationaux (pour le Samoa, les Tonga et les Îles Salomon) et de trois autres rapports régionaux, à savoir i) Tarification et coût des services, ii) Tarifs appliqués aux prosommateurs, comptage net et facturation nette, et iii) Manuel/lignes directrices portant sur la réglementation des compagnies d'électricité (en réseau et hors réseau).

Situation actuelle

6. Conformément à la résolution adoptée par les ministres de l'Énergie lors de la quatrième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports du Pacifique, les autres pays océaniques qui n'ont pas encore adhéré à l'Alliance sont invités à le faire. Depuis lors, Solomon Power et le ministère de l'Infrastructure et de l'Énergie durable de Kiribati ont suivi la procédure et ont donc été intégrés en tant que membres, ce qui porte le nombre de membres de l'Alliance à neuf régulateurs nationaux du secteur de l'énergie. Les autorités de réglementation du secteur de l'énergie des pays qui ne font pas partie de l'Alliance sont à nouveau invitées à y adhérer.
7. Lors de la mission de consultation qui a eu lieu entre la BASD et OPERA en mai 2022 et de la réunion annuelle qui s'est tenue en octobre, les tâches prioritaires pour les membres de l'Alliance ont été définies, débattues et confirmées. Certaines d'entre elles seront accomplies dans le cadre de l'assistance technique actuelle de la BASD, tandis que d'autres seront reportées à 2024 et au-delà. La mise en œuvre de ces activités nécessitera un appui financier.
8. OPERA a signé un protocole d'accord avec l'Energy for Growth Hub. Les deux parties ont convenu de partager les bonnes pratiques en matière de réglementation, d'élaboration de politiques et de passation de marchés pour ce qui est des questions liées à la transparence des contrats conclus dans le secteur de l'électricité et aux processus d'information, ainsi que d'aider les consultants d'OPERA à poursuivre les efforts déployés pour améliorer les achats, les négociations et la réglementation des projets liés à l'électricité dans les pays membres.
9. À l'heure actuelle, l'équipe d'assistance technique d'OPERA financée par la BASD effectue une notation PPA Watch des membres de l'Alliance qui ont choisi de participer au programme, l'accent étant initialement mis sur les Tonga, le Samoa et les Îles Salomon. Le rapport national des Îles Salomon a été achevé et est prêt à être présenté au Conseil des ministres des Îles Salomon.
10. En mars 2023, la CESAP, en partenariat avec l'initiative Regulatory Energy Transition Accelerator (RETA) et le Rocky Mountain Institute (RMI), a organisé un atelier de formation virtuel à l'intention des autorités de réglementation du secteur de l'énergie, axé sur la promotion du partage de connaissances entre pairs des petits États insulaires en développement, sur le thème du déploiement des ressources énergétiques distribuées dans les pays insulaires. Les membres de l'Alliance ont participé à cette formation et d'autres initiatives similaires de renforcement des capacités (en présentiel et virtuelles) sont prévues pour 2023 et au-delà.

Enjeux et points marquants

11. Les membres de l'Alliance ont convenu de sélectionner et de former en leur sein un pôle d'experts en réglementation du secteur énergétique pour les trois à cinq prochaines années plutôt que de dépendre entièrement d'experts externes. Les membres s'appuieront sur ce pôle d'experts pour la formation, ainsi que l'assistance et les conseils techniques, au besoin.
12. Le financement actuel d'OPERA par la BAsD prendra fin en décembre 2023. Cela met en évidence la nécessité de créer un mécanisme pérenne de financement pour l'Alliance au cours des cinq prochaines années et au-delà. La BAsD a indiqué que des fonds supplémentaires pourraient être alloués à OPERA et que ce déficit de financement faisait partie des domaines prioritaires pour les trois à cinq prochaines années, qui ont été abordés avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires.

Recommandations

13. Les participants sont invités à :
 - i. **noter** le rôle essentiel joué par les autorités de réglementation de l'électricité/l'énergie et par OPERA en matière d'accélération de la décarbonation dans le Pacifique bleu ;
 - ii. **prendre note** des financements initialement alloués par la BAsD afin de soutenir la constitution et le fonctionnement d'OPERA ;
 - iii. **prendre note** du fait que des pays insulaires océaniques ont récemment adhéré à l'Alliance ou ont manifesté leur intérêt pour adhérer à celle-ci, et appeler à nouveau les pays qui n'en font pas partie à intégrer l'Alliance ; et
 - iv. **appeler** la BAsD et d'autres bailleurs de fonds et partenaires à apporter leur appui à OPERA au-delà de décembre 2023.